LA ROQYA LÉGALE

RÈGLES & EFFETS



ÉVITEZ LES PIÈGES DES AFFABULATEURS

II PRÉSERVEZ VOTRE FOI & VOTRE PORTE-MONNAIE

LES FRUITS D'UNE ROQYA RÉUSSIE

TRADUCTION DU LIVRE DU CHEIKH

ABDULAZIZ ET-TARIFI

Préface

Cet ouvrage est le fruit des efforts de plusieurs frères et sœurs anonymes, visant à diffuser la science de manière gratuite et explicite au plus grand nombre. L'œuvre originale a été traduite, dans le souci de retranscrire les écrits de la manière la plus fidèle possible au texte original.

Vous pouvez également participer à cette œuvre de bien en diffusant cet ouvrage au plus grand nombre, soit physiquement en imprimant la version simplifiée et en la partageant avec votre entourage ou dans les lieux de culte autour de vous, soit par le biais de la version digitale, afin de contribuer à cet acte de bien et d'obtenir une part de la récompense.

Vous pouvez accéder gratuitement à ces différentes versions (imprimable/digital) via le QR code suivant :



Nous demandons au Seigneur, le Très-Haut, d'accepter notre œuvre.

Invocations:

Louange à Allah, Seigneur des mondes. Que la prière, la paix et les bénédictions soient sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille, ses compagnons et ceux qui les suivent avec bienveillance jusqu'au Jour du Jugement. Parler de la prophétie et de ses parties nécessite de multiples sessions. La prophétie a une position éminente et élevée. Il suffit de dire qu'Allah, le Tout-Puissant, en a fait la source et la finalité de l'obligation religieuse. Allah, le Glorifié et Exalté, a préservé la religion de cette communauté, de sorte que le faux ne peut l'atteindre ni de face ni de dos. Allah, le Tout-Puissant, s'est engagé à préserver son fondement, comme Il l'a dit : "En vérité, c'est Nous qui avons révélé le Rappel, et c'est Nous qui en sommes gardien" (Al-Hijr: 9). Allah, le Tout Puissant, a accordé une faveur à cette communauté en préservant sa religion par la préservation de son Livre, qu'll a rendu décisif, une distinction claire, une explication et une guidance pour quiconque cherche la guidée. Quant à celui qui veut dévier, s'égarer et errer, il s'accroche à ses

Notes

Nous nous contentons de ce qui précède à titre de résumé et de concision, et non pas de manière détaillée et exhaustive, car le lieu du détail est dans un autre contexte, et par volonté de diffusion et de simplification, nous avons traité ces questions de manière concise.

Je demande à Allah, Gloire et Majesté à Lui, de nous accorder à vous et à nous la satisfaction, et que la paix et les bénédictions soient sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons, et ceux qui les suivent avec bienfaisance jusqu'au Jour du Jugement.

INTRODUCTION

Le Coran est une guérison pour les gens des maladies physiques et spirituelles. Il chasse la sorcellerie et protège contre le mauvais œil et l'envie, entre autres. Il est mentionné dans les textes que l'on peut se soigner des maladies par le Coran et les invocations rapportées du Prophète (paix et salut sur lui). Cependant, le guérisseur ne doit pas exagérer dans la demande d'argent pour ses services et doit s'en tenir aux pratiques de guérison légitimes, en évitant ce qui est interdit.

LE CORAN EST UNE GUÉRISON POUR LES GENS.

Louange à Allah, Seigneur des mondes, et que la paix, les bénédictions et les salutations soient sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille, ses compagnons et ceux qui les suivent dans la droiture jusqu'au Jour du Jugement. Cela dit :

Allah, le Très-Haut, a gratifié cette communauté de nombreuses et grandes bénédictions. Parmi les plus grandes de ces bénédictions, il y a le fait qu'Allah a choisi le meilleur des messagers pour elle et lui a révélé les paroles les plus complètes et parfaites, le Livre sacré. Cela a, sans aucun doute, un impact sur le sort de cette communauté auprès de son Seigneur. En conséquence, cette communauté est parmi les moins nombreuses à entrer en Enfer et parmi les plus nombreuses à entrer au Paradis, comme cela est rapporté dans de nombreux hadiths du Prophète Muhammad (paix et salut sur lui).

Allah, le Très-Haut, a fait de Son Livre sacré un guide et une preuve pour les gens, par lequel ils peuvent distinguer la vérité de l'erreur et le bien du mal. Allah a également fait du Coran une guérison pour les maladies et les afflictions, qu'elles soient physiques ou spirituelles. Les maladies spirituelles comprennent les troubles de l'âme ou de l'esprit, tandis que les maladies physiques incluent les blessures et les douleurs ressenties dans le corps. Il existe des preuves dans la parole d'Allah et les paroles du Prophète Muhammad (paix et salut sur lui) indiquant que le Coran est une guérison pour ces maux. Parmi les récits rapportés du Prophète, il y a celui où Oussama ibn Charik a demandé au Prophète s'ils devaient se soigner, et le Prophète a répondu : 'Oui. Il n'y a pas de maladie sans qu'Allah ait créé un remède, sauf une seule maladie.' On lui demanda : 'Quelle est-elle, ô Messager d'Allah ?' Il répondit : 'La vieillesse.

Ce qui est signifié par cela, ce sont les signes avant-coureurs de la fin de la vie des gens dans les dernières années de leur existence. En effet, Allah, le Très-Haut, fait souvent apparaître des signes pour indiquer l'approche de la mort d'une personne. Cela est connu à travers de nombreux hadiths du Prophète Muhammad (paix et salut sur lui), qui mentionnent une estimation des âges comme dans les Sunan et autres :

'La durée de vie de ma communauté est comprise entre soixante et soixante-dix ans'. Il est également question des cheveux gris et de la vieillesse qui surviennent chez l'homme, ainsi que d'autres signes de l'affaiblissement des sens, indiquant la proximité de la fin et l'éloignement de la vigueur de la vie.

Le verset 'Et on dira : « Qui est guérisseur ? »' [Al-Qiyama, 27] a été interprété par plusieurs exégètes, dont 'Ikrima, comme le rapporte Ibn Jarir al-Tabari d'après un hadith de Simak d'après 'Ikrima, qui disait : 'Y a-t-il quelqu'un pour le guérir ?' Cela signifie si sa condition est telle. Cela ne fait pas partie des cas qui relèvent de la roqya (guérison spirituelle), mais est une exception, comme l'a dit le Prophète (paix et salut sur lui) dans le hadith précédent : 'Allah n'a fait descendre aucune maladie sans faire descendre également un remède, sauf pour la vieillesse'. Plusieurs autres hadiths ont un sens similaire, et cela est également clair dans les paroles d'Allah, le Très-Haut."

LA SURVENUE DES CALAMITÉS EST DUE AUX PÊCHÉS ET AUX DÉSOBÉISSANCES.

Lorsqu'on parle de la roqya (guérison spirituelle) et de la recherche de guérison, il est nécessaire de commencer par un préambule. Selon la charia, une personne n'est frappée par une calamité, qu'elle soit physique ou spirituelle, affectant sa personne, ses biens, ses enfants ou son honneur, qu'à cause d'un péché qu'elle a commis. Cela est mentionné dans plusieurs versets du Coran ainsi que dans des hadiths du Prophète Muhammad (paix et salut sur lui) qui confirment ce principe. Comme le dit le verset : 'Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis' [Ash-Shura, 30]. Cela indique que toute calamité qui frappe une personne est due à ce que ses mains ont commis.

Et la disparition de cette cause temporaire qui a affecté une personne survient avec la disparition de l'effet associé. Si nous savons que les péchés que l'homme commet avec l'un de ses sens, que ce soit par des actions ou des paroles, ou même ce qu'il cache au fond de lui-même, ou une intention qu'il dirige vers autre chose qu'Allah, l'homme est affecté par des péchés, des maladies et des afflictions à cause de ces péchés. Si cela est établi et connu avec certitude, selon les textes des paroles d'Allah Tout-Puissant, et que cela est une chose incontestable, alors on sait que l'élimination de cette cause conduit à l'élimination de cet effet.

REPOUSSER LES CALAMITES PAR LES INVOCATIONS ET LES PRIÈRES.

Il est déjà établi par consensus que le fait de demander pardon efface les péchés. Si les péchés attirent les calamités, les maladies et les souffrances, alors le repentir repousse ces maladies et souffrances. La demande de pardon et le rappel d'Allah écartent le malheur de manière générale.

L'EXISTENCE DE PREUVES INDIQUANT LA RÉCITATION DE PRIÈRES ET DE SUPPLICATIONS/INVOCATIONS.

Les preuves provenant des paroles d'Allah et des paroles du Prophète Muhammad (paix et salut soient sur lui) indiquent qu'il existe certaines prières et supplications qu'il convient de réciter dans certaines situations, que ce soit en actions, en paroles, en circonstances ou en temps. Il est important pour chacun de s'y attacher, car elles protègent contre le malheur et font partie des incantations préventives. Elles servent de remède avant l'arrivée des épreuves ou même de leur éventualité. Si une épreuve survient malgré ces protections par les prières ou la récitation

des versets du Coran, elle sera alors plus légère et son impact moindre, et son retrait plus rapide. En revanche, si ces protections ne sont pas prises, l'effet de l'épreuve sur l'individu sera plus grand et son retrait plus difficile.

C'est pourquoi, lorsqu'une personne est affectée par la magie ou le mauvais œil, tout en étant dans l'évocation d'Allah, l'impact sera moins sévère et plus facile à surmonter si elle avait pris des précautions spirituelles. C'est comparable à l'expérience du Prophète Muhammad (paix et salut soient sur lui) lorsqu'il fut touché par la magie, ou aux personnes atteintes par le mauvais œil malgré l'évocation d'Allah. Le rétablissement est plus rapide pour ceux qui ont pris des mesures spirituelles que pour ceux qui ne l'ont pas fait, car les preuves montrent que ces mesures aident à prévenir ces afflictions en cas de négligence.

Cela concerne la question des précautions à prendre avant l'apparition des causes que l'on traite par des prières protectrices, mesures que chacun devrait adopter. Il existe de nombreux textes à ce sujet, et il est conseillé de se concentrer davantage sur ce qui protège de manière générale que sur ce qui protège de manière spécifique.

PROTECTION DE LA MAISON PAR L'ÉVOCATION D'ALLAH

Le Prophète (paix et salut soient sur lui) a expliqué qu'il existe des formules d'évocation qui protègent toute la maison, même par quelque chose de simple comme dire "Bismillah ar-Rahman ar-Rahim" (Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux). Comme l'a rapporté Jabir ibn Abd Allah, le Messager d'Allah (paix et salut soient sur lui) a dit : « Lorsque l'homme entre dans sa maison et dit : "Bismillah", le diable dit : "Il n'y a pas de place pour passer la nuit ici." » Le Prophète (paix et salut soient sur lui) a également dit : « Quand un homme entre

dans sa maison sans mentionner le nom d'Allah, le diable y entre aussi. Et s'il ne mentionne pas le nom d'Allah en mangeant, le diable dit : "Vous avez trouvé un endroit pour passer la nuit et le repas du soir." Mais si l'homme mentionne Allah en entrant et en mangeant, le diable dit : "Il n'y a pas de place pour passer la nuit ici et pas de dîner." » Cela signifie que la protection englobe la maison et ses habitants. C'est quelque chose que chacun devrait considérer, car ces mots simples peuvent protéger des malheurs.

De même, il est important de porter une attention particulière aux évocations spécifiques recommandées par les preuves issues des paroles d'Allah, le Très-Haut, et des paroles du Prophète (paix et salut soient sur lui), car elles protègent les foyers. La récitation de certains versets du Coran, notamment des sourates Al-Baqarah et Al-Imran, protège la maison et protège aussi les habitants de la sorcellerie. De plus, les deux derniers versets de la sourate Al-Baqarah ont un effet protecteur. Il est donc recommandé de s'en préoccuper afin de protéger sa famille et ses enfants.

LA LÉGITIMITÉ DES PRIÈRES DE PROTECTION ET CERTAINS DE LEURS TYPES.

En ce qui concerne le traitement par les prières de protection, on dit que la « roqya » désigne les moyens de guérison employés par les gens, que ce soit par des paroles ou par des éléments matériels, tels que des fumigations ou des aliments. Tous ces moyens sont appelés « roqya ».

LE PRINCIPE DES PRIÈRES DE PROTECTION

À l'origine, les prières de protection (roqya) sont permises, sauf si elles contiennent des éléments d'association. Un récit du Prophète Muhammad (paix et salut soient sur lui) relate qu'`Uqbah est venu voir le Prophète et lui a dit : « Ô Messager d'Allah! Nous avions des prières de protection que nous utilisions à l'époque de l'ignorance. Que penses-tu de cela? » Le Prophète (paix et salut soient sur lui) a répondu : « Montrez-moi vos prières. Il n'y a pas de mal à les utiliser tant qu'elles ne contiennent pas d'association. » Cela indique que le principe de base des prières de protection est la permissibilité.

Les prières de protection (roqya) peuvent être composées de paroles provenant du Coran, de paroles en arabe, ou des paroles du Prophète Muhammad (paix et salut soient sur lui). Elles peuvent également contenir des significations approuvées par les textes du Coran et les paroles du Prophète, véhiculant des concepts louables. Dans ce cas, il est permis de les utiliser comme roqya.

LA ROQYA AVEC DES MOTS EN ARABE

La roqya inclut les paroles d'Allah et les paroles du Prophète Muhammad (paix et salut soient sur lui), ainsi que des mots arabes compréhensibles quant à leur signification, même s'ils ne proviennent pas directement des paroles divines ou prophétiques, à condition qu'ils soient exempts de toute ambiguïté ou suspicion d'être des formules occultes ou similaires. Il n'y a donc pas de mal à utiliser de telles paroles. Par exemple, les Arabes avaient une roqya pour traiter une affection appelée "namla", une maladie apparaissant souvent sur les côtés du corps, affectant davantage les femmes. Le Prophète (paix et salut soient sur lui) a encouragé l'enseignement de cette roqya, qui utilise des expressions poétiques en arabe courant.

Un hadith rapporte que l'Imam Ahmad, Abu Dawood et Al-Bayhaqi ont cité le récit d'Abdul Aziz ibn Umar ibn Abdul Aziz (fils du calife bien guidé) d'après Saleh ibn Kaysan, d'après Abu Bakr ibn Suleiman, d'après Ash-Shifa bint Abdullah, qui était auprès de Hafsa (que la paix soit sur elle). Elle raconte : « Le Prophète (paix et salut soient sur lui) est entré alors que j'étais avec Hafsa (que la paix soit sur elle) et m'a dit : "Enseigne-lui la roqya pour le 'namla' comme tu lui as appris à écrire." »

La roqya pour le "namla" chez les Arabes consiste en des expressions comme : "Se maquiller les yeux, se chausser, se teindre (les mains et les pieds au henné), et faire toute chose, sauf désobéir à l'homme." Selon la signification, cette roqya était perçue comme innocente et correcte, et il n'était pas interdit de l'utiliser.

LA ROQYA POUR LES ANIMAUX ET LES OBJETS INANIMÉS

Il est rapporté dans une roqya pour les animaux : « Allez vers elle et soufflez dans sa narine droite quatre fois, et dans la gauche trois fois, en disant : "Ô Allah, Seigneur des gens, éloigne cette souffrance, guéris, Tu es le Guérisseur, il n'y a de remède que par Toi." Après avoir fait cela, elle a guéri. » Cela indique que la roqya peut également être utilisée non seulement pour les humains mais aussi pour les animaux domestiques.

LA ROQYA POUR LES OBJETS INANIMÉS

Il n'y a pas de mal à pratiquer la roqya sur des objets inanimés, comme le prouvent certains récits. Dans le "Musnad" de l'imam Ahmad, il est rapporté que Hanzalah (que la paix soit sur lui) pratiquait la roqya sur les animaux, posant ses mains sur leurs mamelles et récitant des invocations pour les guérir.

Il est également rapporté dans un hadith authentique de Abdullah ibn

Mas'ud (que la paix soit sur lui) : « J'étais en train de garder des moutons pour `Uqbah ibn Abi Mu'ayt, quand le Messager d'Allah (paix et salut soient sur lui) et Abu Bakr sont venus vers moi. J'étais alors un jeune garçon. Le Prophète (paix et salut soient sur lui) m'a demandé si j'avais du lait. Puis il a dit : "Apporte-moi une brebis qui n'a pas encore été saillie." Il a alors posé sa main sur la mamelle de la brebis, a évoqué le nom d'Allah, puis a trait la brebis. Ensuite, la mamelle est redevenue comme avant. » Cela montre que la roqya peut guérir les animaux et souligne également les miracles associés au Prophète Muhammad (paix et salut soient sur lui).

Si certaines paroles ne sont pas explicitement mentionnées dans les textes religieux mais sont connues par expérience et ne contiennent pas d'association (shirk), il est permis de les utiliser pour se soigner ou pour pratiquer la roqya. Cependant, les meilleures roqyas sont celles qui proviennent des paroles d'Allah, exalté soit-Il, et des paroles du Prophète Muhammad (paix et salut soient sur lui). Les textes révélés (wahi) offrent le meilleur remède. Allah, exalté soit-Il, a dit dans le Coran : "Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants" [Sourate Al-Isra, verset 82].

LA ROQYA D'UN NON-MUSULMAN POUR UN MUSULMAN

Voici une question : Est-il permis pour un musulman de recevoir une roqya de la part d'un juif ou d'un chrétien ? La réponse correcte est que cela est permis. C'est l'avis d'Abu Bakr As-Siddiq (que la paix soit sur lui), comme rapporté de manière authentique par l'imam Malik dans son livre "Al-Muwatta", d'après Yahya ibn Sa'id, d'après Amra, qui a rapporté que Aïcha (que la paix soit sur elle) se rendait chez une femme juive pour

se faire soigner par roqya. Abu Bakr As-Siddiq (que la paix soit sur lui) est entré chez elle et a dit : « Utilise les paroles du Livre d'Allah pour la soigner », bien que la femme soit juive. Cela montre que si un non-musulman utilise le Coran ou des éléments de la sunna pour une roqya, il n'y a pas de mal à cela. Al-Bayhaqi rapporte également qu'après le décès du Prophète Muhammad (paix et salut soient sur lui), la femme d'Abdullah ibn Mas'ud (que la paix soit sur lui) consultait une femme juive pour soigner ses yeux par roqya. Cela prouve qu'il est permis de recevoir une roqya des Gens du Livre, à condition que les paroles utilisées ne contiennent pas d'éléments associatifs à allah .

Sur cette question, il convient de préciser que, dans la mesure du possible, il est préférable d'éviter de telles situations, sauf en cas de nécessité. Si une personne a besoin d'un traitement spécifique et connu, et que ce traitement est offert par quelqu'un qui a une expertise reconnue, il n'y a pas de mal à le suivre. Étant donné que cela a été confirmé par le meilleur des hommes après les prophètes, Abu Bakr As-Siddiq (que la paix soit sur lui), il n'y a pas lieu de s'y opposer. Plusieurs savants, comme l'imam Ahmad (qu'Allah lui fasse miséricorde) et l'imam Ash-Shafi'i, ont également permis cela. Dans son livre "Al-Umm", il est rapporté que l'imam Ash-Shafi'i a été interrogé sur cette question, et il a répondu qu'il n'y avait pas de mal à cela, citant l'exemple d'Abu Bakr As-Siddiq sans que personne ne s'y oppose parmi les compagnons du Prophète (paix et salut soient sur lui).

Certains imams ont penché vers la désapprobation de cette pratique, craignant que les paroles utilisées ne soient altérées ou improvisées, et qu'elles ne proviennent pas des paroles d'Allah, le Très-Haut. Des savants tels que l'imam Malik (qu'Allah lui fasse miséricorde) ont exprimé une aversion pour cette pratique. Cependant, l'opinion correcte est qu'elle est permise.

LA PRÉFÉRENCE ENTRE LA roqya POUR LA GUÉRISON D'UNE MALADIE ET LA PATIENCE FACE À CELLE-CI

La roqya est permise et il n'y a pas de divergence parmi les savants à ce sujet. Cependant, la divergence porte sur la question suivante : est-il préférable pour une personne de patienter face à sa maladie ou de recourir à la roqya ? À ma connaissance, aucun savant n'a dit que la roqya est interdite ou illicite. La différence d'opinion concerne plutôt la préférence : est-il mieux de supporter la maladie avec patience et de prier Allah, le Très-Haut, ou de recourir à la roqya pour se soigner ?

Les savants ont divergé sur cette question en plusieurs opinions :

Un groupe de savants estime que la roqya est permise et qu'il n'y a pas de préférence entre recourir à la roqya ou ne pas y recourir. C'est l'avis de nombreux juristes, notamment ceux des écoles hanafite et malékite. Ils se basent sur un ensemble de preuves qui indiquent que la roqya est autorisée sans incitation particulière à la pratiquer ou à s'en abstenir. Selon eux, les preuves concernant l'encouragement à la roqya et la retenue sont équilibrées dans les enseignements du Prophète Muhammad (paix et salut soient sur lui).

Certains savants considèrent que la roqya est recommandée. Cette opinion est partagée par un groupe de juristes de l'école hanbalite et est l'avis majoritaire parmi eux. L'imam Ash-Shafi'i (qu'Allah lui fasse miséricorde) a également affirmé cela, en se basant sur le fait que le Prophète Muhammad (paix et salut soient sur lui) demandait à certains

de ses compagnons de pratiquer la roqya. Comme le rapporte Aïcha (qu'Allah lui accorde sa satisfaction) dans un hadith authentique : « Le Messager d'Allah (paix et salut soient sur lui) m'a ordonné de demander la roqya contre le mauvais œil. » Cet ordre du Prophète indique que la roqya est recommandée.

La position la plus apparente est que l'on doit se pratiquer la roqya sur soi-même, sauf si l'on souhaite atteindre une complétude spirituelle, auquel cas on peut demander à autrui de le faire. Cependant, il est préférable de se pratiquer la roqya soi-même, comme le faisait le Prophète Muhammad (paix et salut soient sur lui). Si quelqu'un demande à un autre de lui faire la roqya, il n'y a pas de mal à cela et il ne doit pas refuser. Aïcha (qu'Allah lui accorde sa satisfaction) rapportait également qu'elle faisait la roqya pour le Prophète Muhammad (paix et salut soient sur lui) pendant la maladie qui a causé son décès : « Je récitais pour lui les deux sourates protectrices (Al-Mu'awwidhatain), puis je soufflais dans ma main et passais ma main sur son corps, car sa main était plus bénie que la mienne. » Cela montre qu'il est permis de faire la roqya pour autrui ainsi que pour soi-même, et c'est la meilleure manière de procéder.

Cela indique qu'il est permis à une personne de pratiquer la roqya pour quelqu'un d'autre, ainsi que de la pratiquer pour elle-même, et cela est préférable.

Certains savants ont exprimé que la roqya est détestable, préférant que la personne fasse preuve de patience. Cette opinion est soutenue par plusieurs juristes et se base sur divers hadiths. Parmi eux, on trouve l'exhortation du Prophète (paix et salut soient sur lui) à une femme noire de ne pas demander la roqya. Comme rapporté dans un hadith authentique par `Ata' ibn Abi Rabah d'après Abdullah ibn Abbas (que la paix soit sur lui), Abdullah ibn Abbas a dit : « Veux-tu voir une femme du Paradis ? » J'ai répondu : « Oui. » Il a dit : « Cette femme noire. » Puis il a raconté : « Elle est venue voir le Prophète (paix et salut soient sur lui)

et lui a dit qu'elle faisait des crises d'épilepsie et se dévoilait lors de celles-ci. Elle a demandé au Prophète de prier pour elle. Le Prophète lui a dit : "Si tu veux, tu peux patienter et tu auras le Paradis, ou si tu veux, je prierai pour ta guérison." Elle a répondu : "Ô Messager d'Allah, je choisirai la patience, mais prie Allah pour que je ne me dévoile pas." Alors, le Prophète (paix et salut soient sur lui) a prié pour elle. »

Ceux qui soutiennent cette opinion disent que, puisque le Prophète (paix et salut soient sur lui) lui a conseillé de choisir la patience, cela montre que ne pas demander de roqya est préférable. Cependant, on peut répondre que cette histoire concerne une demande de prière (du'aa) et non de roqya, qui est une situation différente. La roqya implique généralement que la personne la pratique elle-même ou pour quelqu'un d'autre sans en faire la demande. Dans ce cas, la femme est venue spécifiquement demander une prière, ce qui dépasse le cadre de la roqya traditionnelle. Il est donc recommandé de se suffire à pratiquer la roqya soi-même à partir du Coran, ce qui est louable et légitime, mais cela est différent de la situation discutée.

Le fait qu'une personne cherche à demander une roqya de manière systématique et prolongée n'est pas recommandé, selon les enseignements du Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Comme rapporté dans un hadith authentique par Sa'id ibn Jubayr, d'après Abdullah ibn Abbas, le Prophète a dit :

« Le Jour du Jugement, certains prophètes viendront avec un seul homme, d'autres avec deux hommes. Pendant que j'étais ainsi, j'ai vu une grande foule. J'ai pensé que c'était ma communauté, mais on m'a dit : 'C'est Moïse et son peuple.' Puis j'ai vu une foule encore plus grande qui remplissait l'horizon, et on m'a dit : 'Regarde à droite et à gauche, c'est ta communauté.' Avec eux, il y aura soixante-dix mille personnes qui entreront au Paradis sans jugement ni châtiment. » On lui a demandé : « Qui sont-ils, ô Messager d'Allah ? » Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a répondu : « Ce sont ceux qui ne demandent pas à être

exorcisés, qui ne cautérisent pas, qui ne sont pas superstitieux, et qui placent leur confiance en leur Seigneur. »

Cela montre qu'il est préférable pour une personne de s'occuper elle-même de son propre traitement spirituel (roqya) et d'éviter de demander fréquemment des roqya à autrui. Cette recommandation ne concerne pas le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), mais s'applique aux autres personnes.

L'INITIATIVE DE PRATIQUER LA ROQYA SUR UNE PERSONNE MALADE

Il est également recommandé pour une personne, en voyant quelqu'un d'autre souffrir, de prendre l'initiative de pratiquer la *roqya* sur cette personne ou de souffler sur elle, ou de demander à quelqu'un de le faire. Cela fait partie des bienfaits que l'on est encouragé à offrir. Plusieurs récits du Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) rapportent cela, y compris dans un hadith authentique d'Abu Zubayr, rapporté par Jabir ibn Abdullah :

> « Nous étions avec le Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui) lorsqu'un de nos compagnons a été piqué par un scorpion. Un homme demanda : 'Puis-je pratiquer la roqya sur lui ?' Le Prophète répondit : 'Oui, quiconque peut apporter du bien à son frère, qu'il le fasse.' »

Cela signifie qu'il est recommandé pour une personne de se hâter de prodiguer ce bénéfice si elle a la connaissance qui permet de guérir cette maladie. Cela indique l'importance de l'initiative dans la pratique de la roqya.

LES INCONVÉNIENTS DE DEMANDER LA ROQYA

Demander la roqya est considéré comme moins préférable en raison de plusieurs inconvénients :

Le premier inconvénient est que cela peut affaiblir la confiance en Allah. À ce sujet, il est rapporté que le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a dit, selon un hadith rapporté par At-Tirmidhi et d'autres : « Celui qui demande la roqya ou qui se cautérise ne place pas totalement sa confiance en Allah. » Ce hadith a une chaîne de transmission acceptable. Le Prophète fait référence à ceux qui demandent fréquemment la roqya ou qui attachent leur cœur à ceux qui pratiquent la roqya, ce qui est contraire à la confiance totale en Allah. C'est ce que le Prophète a mentionné dans le hadith rapporté par Abdullah ibn Abbas : « Ils placent leur confiance en leur Seigneur. » Cela signifie qu'ils ont une confiance totale en Allah et ne mettent personne entre eux et Allah en prenant des intermédiaires, même pour des actions légitimes comme la recherche de la guérison par le Coran. Le Coran étant accessible à tous, chacun devrait le lire et en tirer profit. Ceux qui n'ont pas une connaissance approfondie du Coran doivent demander des conseils sur les versets qui apportent la guérison pour devenir des personnes éclairées.

Il est louable de poser des questions sur les passages de savoir dans le Coran. Quant à demander à quelqu'un d'autre de lire le Coran sur soi pour se soigner, cela est permis en principe. C'est pourquoi le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) n'a pas désapprouvé la femme qui est venue lui demander de pratiquer la *roqya* sur elle.

Le deuxième inconvénient est que cela peut affaiblir la position de celui qui pratique la roqya, en nourrissant une exagération de sa propre importance due à l'afflux constant de personnes qui viennent à lui. Ceci est bien connu, comme le montre une histoire rapportée sur Sa'd ibn Abi Waqqas, où un homme lui a demandé de pratiquer la roqya sur lui. Sa'd lui a répondu : « Me considères-tu comme un prophète ? Pratique la roqya sur toi-même. » Cela indique que les pieux prédécesseurs, parmi les compagnons et les suivants, ne connaissaient pas la pratique consistant à établir un lieu fixe pour pratiquer la roqya sur les gens, ce qui est contraire à la sunnah. Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) ne faisait pas cela. Par conséquent, ils désapprouvaient que quelqu'un soit spécifiquement sollicité pour la roqya. Cependant, le Coran est une guérison, alors attache ton cœur à Allah, le Tout-Puissant, et utilise le Coran.

Il est préférable que, si une personne ne maîtrise pas la pratique de la *roqya*, elle demande aux gens de savoir et de connaissance : "Quelles parties du Coran devrais-je lire sur moi-même ?" On lui répondra : "Lis la sourate Al-Baqarah, la sourate Al-Imran, telle autre sourate, le verset du Trône (Ayat al-Kursi), les deux sourates protectrices (Al-Falaq et An-Nas), et d'autres versets spécifiques qui ont été mentionnés pour leur effet particulier." Même si la personne ne mémorise pas le Coran, elle peut l'ouvrir et lire ces versets, car beaucoup de compagnons du Prophète (paix et bénédictions sur lui) ne mémorisaient pas tout le Coran, seuls quelques-uns d'entre eux le faisaient.

Il est important pour une personne de viser le niveau de perfection atteint par les compagnons du Prophète (paix et bénédictions sur lui) et par les pieux prédécesseurs de la communauté. Cela nous enseigne que ce que beaucoup de gens font aujourd'hui, en ouvrant des centres ou des boutiques pour pratiquer la *roqya*, ou en recherchant activement des

gens à exorciser, n'est pas une pratique louable.

Quant à leur argument selon lequel le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a dit : « Quiconque parmi vous peut aider son frère, qu'il le fasse », cela a été mal interprété. Ce conseil est louable dans le contexte où l'on prend l'initiative d'aider quelqu'un en difficulté. Cela ne signifie pas qu'il faut se consacrer à la *roqya* des autres ou attirer les gens à soi pour cela. C'est pourquoi Sa'd ibn Abi Waqqas, qu'Allah soit satisfait de lui, a désapprouvé une personne qui venait spécifiquement lui demander une *roqya*, bien qu'il sache que Sa'd connaissait le Coran. Sa'd a répondu : « Me considères-tu comme un prophète ? », indiquant que cela pourrait engendrer chez celui qui pratique la *roqya* un certain orgueil ou une confiance excessive en soi, ce qui n'est pas souhaitable. Si cela est vrai pour Sa'd, l'un des grands compagnons, cela l'est encore plus pour les autres.

Le troisième inconvénient est que la personne peut devenir dépendante de celui qui pratique la *roqya* plutôt que de placer sa confiance en Allah, le Très-Haut. Si cela ne se produit pas lors des premières séances, cela peut se produire par la suite.

Il est important de comprendre que le diable est souvent la cause de nombreux troubles et maux qui affectent une personne. S'il cherche à éloigner quelqu'un de l'obéissance à Allah, il peut l'affliger d'un mal-être ou d'autres problèmes. S'il voit que cette personne cherche à se rapprocher d'un homme pieux ou à devenir elle-même pieuse, le diable peut enlever le mal de cette personne lorsqu'elle consulte cet homme pieux, même si celui-ci n'est pas un érudit reconnu, simplement pour que la personne attache son cœur à cet individu. Si cette personne pieuse s'éloigne, le mal pourrait revenir, conduisant ainsi la personne affectée à dépendre davantage de l'homme pieux que d'Allah. Cela affaiblit la confiance en Allah et la force de la foi, et peut même conduire à l'associationnisme, en attribuant à cette personne des pouvoirs qu'elle ne

possède pas. C'est l'un des stratagèmes et des pièges du diable.

Il est crucial que les gens, et en particulier ceux qui se consacrent à la pratique de la *roqya*, craignent Allah et considèrent avec sérieux les implications de leurs actions, comme enseigné dans les textes religieux. Ils doivent être conscients des inconvénients potentiels liés à cette pratique exclusive.

RECEVOIR DE L'ARGENT POUR LA ROQYA

En ce qui concerne le fait de recevoir de l'argent pour pratiquer la *roqya*, cela est permis en principe, comme le montre le hadith d'Abu Sa'id al-Khudri où le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a dit : « La meilleure rétribution que vous pouvez recevoir est pour l'enseignement du Livre d'Allah. » Cela indique la légitimité de recevoir une compensation. Cependant, se consacrer entièrement à cette activité dans le but de gagner de l'argent, ou considérer cela comme un commerce, et se baser sur le hadith d'Abu Sa'id al-Khudri pour justifier cette pratique de manière exhaustive, est une interprétation excessive et sort du cadre du texte.

Quant à l'exagération de nombreux praticiens de la *roqya* ou de certaines personnes qui demandent des sommes exorbitantes, cela est répréhensible. Bien qu'il ne soit pas interdit de recevoir une compensation, cette pratique n'est pas louable. Il se peut qu'au départ, une personne ait placé sa confiance en Allah, qu'elle ait commencé cette pratique avec sincérité. Cependant, avec le temps, l'accumulation d'argent et les dons des gens peuvent mener à un sentiment d'orgueil, à une diminution de la confiance en Allah, et à une négligence dans d'autres aspects de la pratique religieuse. La personne peut attribuer à sa propre piété et foi les guérisons qu'elle voit, ce qui peut nuire à sa sincérité envers Allah.

En outre, cette pratique peut causer des torts aux personnes qui recherchent ces services, en les amenant à dépenser leur argent de manière injustifiée pour des montants excessifs. Cela est répréhensible et il est conseillé d'éviter autant que possible de telles pratiques.

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES RAPPORTÉES DU PROPHÈTE (PAIX ET BÉNÉDICTIONS SUR LUI) CONCERNANT LA ROQYA

Il est rapporté du Prophète (paix et bénédictions sur lui) certaines caractéristiques et méthodes pour la *rukya*. Il est important pour une personne d'en être bien informée et de les connaître. Voici quelques-unes des caractéristiques et des pratiques rapportées concernant la *rukya* d'après le Prophète (paix et bénédictions sur lui) :

La première caractéristique de la roqya

L'une des caractéristiques de la roqya est que le Prophète, paix et bénédictions sur lui, posait sa main sur le malade, comme cela est rapporté dans le hadith de Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, sur l'endroit douloureux. (Le Prophète, paix et bénédictions sur lui, posait sa main sur l'endroit douloureux ou sur la tête du malade, et disait : "Ô Allah, guéris-le, Tu es le Guérisseur, il n'y a de guérison que Ta guérison, une guérison qui ne laisse aucune maladie"). Cela est également rapporté dans le Sahih par Thabit, de Anas ibn Malik, de manière similaire, de la part du Messager d'Allah, paix et bénédictions sur lui.

Cela indique que le praticien de la roqya doit poser sa main sur le malade, que ce soit sur sa tête ou son épaule, tout en évitant certains interdits. Parmi ces interdits, il y a le fait de poser la main sur une partie intime du malade, ce qui est strictement interdit. Par exemple, toucher son organe génital ou son anus en prétendant que ce sont des endroits affectés par la maladie. Cela est strictement interdit. Le Prophète, paix et bénédictions sur lui, posait sa main sur le malade parfois, et sur l'endroit de la douleur parfois, et parfois il restait sans rien poser. Cela montre que poser la main en soi n'est pas une condition essentielle pour la roqya, et ne pas la poser ne nuit pas à la roqya. Cela indique que ces actes ne sont pas nécessaires et ne justifient en aucun cas des actions interdites.

Parmi les choses interdites, il y a également le fait de toucher une femme étrangère (qui n'est pas un mahram), que ce soit avec ou sans barrière. Cela est interdit, et il n'y a pas de divergence parmi les savants à ce sujet. De nombreux hadiths rapportés du Messager d'Allah, paix et bénédictions sur lui, confirment cela. Comme il est dit dans le Sahih: "Les mains commettent l'adultère, et leur adultère est le toucher" et dans une autre version: "le contact". Cela indique l'interdiction pour un homme de toucher une femme étrangère, et il n'est pas permis de le faire, que ce soit dans le cadre de la roqya ou autrement.

Parmi les choses à éviter également, il y a le fait qu'un homme pose sa main sur le malade sans réciter les paroles appropriées de la roqya prescrite, comme s'il faisait de sa main une cause de guérison en soi, ce qui pose problème. De même, il peut arriver qu'une personne pose ses mains sur deux personnes, l'une à sa droite et l'autre à sa gauche, en récitant la roqya uniquement pour celle à sa droite, et non pour celle à sa gauche. Cela démontre une incompréhension. Il est donc nécessaire de faire la roqya pour les deux personnes, même si les paroles sont les mêmes.

La deuxième caractéristique de la roqya

Une autre caractéristique de la roqya que le Prophète, paix et bénédictions sur lui, utilisait pour guérir les gens est ce qui est rapporté dans le Sahih. Il mettait son doigt dans la terre, puis il plaçait sa main dessus, puis il la remettait dans la terre pour y laisser adhérer de la terre, et disait : "La terre de notre pays avec la salive de certains d'entre nous". Dans certaines versions, il est dit : "Au nom de notre Seigneur, notre malade est guéri". Cela indique que l'on peut chercher la guérison par la terre.

Cela fait référence à une pratique de certains guérisseurs qui prennent de la terre, la mélangent avec leur souffle, en retirent les cailloux, laissant un peu de poussière et de terre. Le malade boit alors ce mélange. Ceci est une pratique acceptable.

L'IMPORTANCE DE SUIVRE LES FORMULES DE ROQYA RAPPORTÉES PAR LE PROPHETE, PAIX ET BÉNÉDICTIONS SUR LUI.

Il est également important de se conformer aux formules de roqya rapportées par le Messager d'Allah, paix et bénédictions sur lui, et pour lesquelles il existe des preuves. Elles sont prioritaires, notamment le Coran, qui est une guérison pour les gens en général, ainsi que les formules et prières spécifiques utilisées pour guérir les malades.

Dans le Sahih, il est rapporté par Abou Nadhrah d'Abou Sa'id

Al-Khoudri que Jibril est venu au Prophète, paix et bénédictions sur lui, et lui a demandé : "Te plains-tu de quelque chose ?" Il répondit : "Oui." Jibril dit : "Veux-tu que je te fasse une roqya ?" Le Prophète répondit : "Oui." Alors Jibril dit : "Au nom d'Allah, je te fais une roqya contre tout œil envieux et contre toute âme. Allah te guérit, au nom d'Allah, je te fais une roqya."

Jibril répétait : "Au nom d'Allah, je te fais une roqya" une fois, comme introduction, puis disait : "Au nom d'Allah, je te fais une roqya contre tout mal qui te nuit, contre tout œil et contre toute âme. Au nom d'Allah, je te fais une roqya." Il répétait cela deux fois au début de la roqya, ainsi qu'à la fin.

Il disait également ce qui est rapporté dans les hadiths d'Aïcha et d'Anas ibn Malik : "Ô Allah, Seigneur des gens, enlève le mal, guéris, car Tu es le Guérisseur, il n'y a de guérison que Ta guérison, une guérison qui ne laisse aucune maladie."

Il est également mentionné les versets dans lesquels le souffle est utilisé, et il est établi que le Messager d'Allah, paix et bénédictions sur lui, soufflait dans ses mains. Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, soufflait dans la main du Prophète, paix et bénédictions sur lui, puis passait sa main sur son corps. Le Prophète, paix et bénédictions sur lui, passait sa main sur son propre corps avant de dormir, se faisant la roqya en récitant les deux sourates protectrices (Al-Mu'awwidhatayn) et la sourate Al-Ikhlas, puis il plaçait ses paumes sur autant de parties de son corps qu'il pouvait atteindre.

Cela indique que l'on peut se passer la main sur le corps, mais que l'on ne doit pas toucher le corps d'autrui, sauf s'il s'agit d'un proche parent (mahram), comme l'a fait Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle.

TRAITEMENT DES MALADIES CONNUES PAR LES INVOCATIONS RAPPORTÉES

Il est également important pour une personne d'utiliser certaines invocations et prières spécifiques qui ont été prouvées comme étant des remèdes pour certaines maladies en elles-mêmes, comme les questions liées à la sorcellerie, aux djinns et aux possessions. Il existe des preuves à ce sujet, comme la récitation de la sourate Al-Baqara et la parole du Prophète, paix et bénédictions sur lui : "La sourate Al-Baqara, les sorciers ne peuvent pas la supporter", et il a été dit : les djinns non plus. De même, la récitation des deux sourates protectrices (Al-Mu'awwidhatayn) est un remède contre la sorcellerie. Le Prophète, paix et bénédictions sur lui, a été guéri par les deux sourates protectrices de ce qu'il avait comme sortilège, comme rapporté dans les deux Sahihs et d'autres recueils.

LES ACTES RAPPORTÉS DES COMPAGNONS CONCERNANT LA ROQYA

Il est également important de suivre les actes des compagnons du Messager d'Allah, paix et bénédictions sur lui, car ils sont les plus proches dans la connaissance de sa voie. Parmi ces actes, il y a l'écriture, comme l'écriture au safran, ou avec des encres qui ne nuisent pas à l'homme, puis de les mettre dans l'eau, de les laver, puis de boire cette eau. Il existe une preuve de cela rapportée par Abdallah ibn Abbas, comme mentionné par l'imam Ahmad d'après un hadith de Saïd ibn Jubair, selon lequel Abdallah ibn Abbas, qu'Allah soit satisfait de lui, écrivait sur du papier avec du safran en disant : "Au nom d'Allah,

louange à Allah, Seigneur des mondes", et mentionnait l'invocation connue pour la femme ayant des difficultés à accoucher.

Cela a également été rapporté par plusieurs des pieux prédécesseurs (Salaf), comme l'a rapporté l'imam Ahmad d'après Laith d'après Mujahid ibn Jabr, et rapporté par Khalid d'après Abou Qilaba et d'autres parmi les Salaf. Il n'y a donc pas de mal à ce qu'une personne écrive, puis mette cette écriture dans l'eau, puis boive cette eau. Que ce soit avec du safran ou autre chose, même des encres, si cela est prouvé comme n'étant pas nuisible pour l'homme. La guérison ne vient pas de ce safran ou de cette encre ou d'un autre matériau d'écriture, mais bien des paroles d'évocation d'Allah, Exalté soit-II, qui sont écrites.

MULTIPLIER ET RÉPÉTER LA ROQYA

Il est également important pour une personne de suivre l'exemple du Messager d'Allah, paix et bénédictions sur lui, en connaissant ses habitudes de multiplier et répéter la roqya, car cela fait partie des pratiques louables. Le Coran apporte la guérison pour les maux invisibles et physiques. Comme rapporté dans le Sahih par Amr ibn al-As, qu'Allah soit satisfait de lui : "Il est venu se plaindre auprès du Messager d'Allah, paix et bénédictions sur lui, d'une douleur qu'il ressentait depuis sa conversion à l'islam. Le Messager d'Allah, paix et bénédictions sur lui, lui a ordonné de dire : 'Bismillah' (Au nom d'Allah) trois fois, puis de dire : 'Je cherche refuge dans la puissance et la capacité d'Allah contre le mal que je ressens et que je crains', sept fois."

Cela signifie que l'on doit veiller à mentionner cette invocation et à la répéter de manière impaire, comme le Prophète, paix et bénédictions sur lui, tenait à le faire dans ses invocations. Cela montre qu'une personne peut être atteinte de douleurs même dès le début de sa conversion à

l'islam. Othman, qu'Allah soit satisfait de lui, a ressenti cette douleur lorsqu'il est entré en islam, et cela peut venir du diable.

Il est donc recommandé de poser sa main sur l'endroit douloureux, que ce soit sur son corps, à son côté, sur sa tête, sa main, sa dent ou son œil, et de dire cette invocation connue. La répétition fait partie des pratiques du Messager d'Allah, paix et bénédictions sur lui. Il faut donc la répéter de la manière et à la fréquence rapportées par le Messager d'Allah, paix et bénédictions sur lui, sans exagération.

ÉVITER L'EXAGÉRATION DANS LES ROQYAS

Il est également important d'éviter les exagérations et les pratiques excessives que certaines personnes utilisent, surtout en ce qui concerne les questions de possession. Ces questions sont nombreuses et complexes, mais la méthode du Prophète, paix et bénédictions sur lui, consistait à traiter la personne possédée avec les paroles d'Allah et celles du Messager d'Allah, paix et bénédictions sur lui, en évitant les pratiques excessives telles que l'étranglement du malade, le fait de le frapper, ou de le blesser dans le but de tuer le djinn, etc. Ces pratiques relèvent des excès, mais il est essentiel de s'en tenir aux roqyas connues et prescrites.

VEILLER À SOUFFLER LÉGÈREMENT PENDANT LA ROQYA

Les roqyas sont celles qui sont établies dans les paroles d'Allah et celles du Messager d'Allah, paix et bénédictions sur lui, ainsi que dans les paroles connues des Arabes. Il est également important de veiller à souffler légèrement (le "nafth"), qui consiste à expulser de l'air sans salive, comme lorsqu'une personne mange des raisins secs et expulse l'excès de chaleur de sa bouche sans cracher. Il ne faut pas tenir compte de ceux qui désapprouvent l'utilisation de la salive ou du souffle pendant la récitation du Coran parmi les salaf (prédécesseurs pieux).

Il est rapporté que certains des compagnons d'Abdullah ibn Mas'ud, comme l'a rapporté Ibn Abi Shaybah d'après Al-Mughira d'après

Ibrahim, désapprouvaient le souffle pendant la roqya. Ibrahim al-Nakha'i a dit : "Ils désapprouvaient le souffle pendant la roqya", en référence aux compagnons d'Abdullah ibn Mas'ud, qu'Allah soit satisfait de lui. Cependant, leur avis n'est pas pertinent car il est prouvé que le Prophète, paix et bénédictions sur lui, le faisait et l'approuvait. Ainsi, il n'est pas pertinent de tenir compte de ceux qui divergent dans ce domaine ou dans d'autres où la preuve est claire et explicite.

CE DONT LE PRATICIEN DE LA ROQYA DOIT SE MÉFIER

Les praticiens de la roqya doivent se méfier de plusieurs choses : parmi elles, le fait de se consacrer entièrement à cette activité et de la transformer en une source de revenus. Cela est blâmable lorsque l'on a d'autres moyens de subsistance. L'expérience a montré que ceux qui choisissent cette voie et s'y consacrent entièrement, en faisant un métier, finissent souvent par développer de l'arrogance et de l'orgueil. Cela peut, à terme, les éloigner du chemin droit, de la vérité et de l'adhésion à la Sunna du Prophète, paix et bénédictions sur lui. Leur cœur s'attache alors à cette activité, ils se glorifient et deviennent vaniteux, s'éloignant peu à peu de la vérité. Qu'Allah nous en préserve.

Il est également important pour la personne de s'éloigner des pratiques non fondées, comme étrangler le malade pendant la récitation, dans le but d'étrangler le djinn. Il faut comprendre que lorsqu'un djinn possède une personne, celle-ci ne ressent pas les douleurs infligées au djinn. Ainsi, si on frappe, c'est le djinn qui ressent la douleur, mais les séquelles restent sur la personne une fois que le djinn est parti. Cela constitue une forme de maltraitance. Le traitement doit se faire par le Coran.

Parfois, l'âme de la personne peut être mise en danger à cause des coups reçus, pensant que la douleur est infligée au djinn. La personne pourrait même mourir d'étranglement ou de blessures infligées dans le but de tuer le djinn.

Il est également crucial d'éviter de discuter avec les djinns, de les

interroger ou de leur parler, car ils sont des menteurs, comme l'a indiqué le Prophète, paix et bénédictions sur lui. De plus, si le témoignage d'un être humain inconnu n'est pas accepté, à plus forte raison celui d'un djinn inconnu, dont on ne sait pas s'il est croyant ou non.

Il est rapporté dans le Sahih l'histoire d'Abou Hurayra : "Le Prophète, paix et bénédictions sur lui, l'avait désigné comme gardien de la zakat. Un jour, le diable est venu à lui sous l'apparence d'un pauvre, et il l'a capturé. Le lendemain, le Prophète, paix et bénédictions sur lui, lui a demandé : 'Qu'a fait ton prisonnier, Abou Hurayra, la nuit dernière ?' Il a répondu : 'Il a plaidé la pauvreté et la nécessité, alors je l'ai relâché.' Le Prophète, paix et bénédictions sur lui, a dit : 'En vérité, il t'a menti et il reviendra.' Abou Hurayra a dit : 'J'ai su qu'il mentait et qu'il reviendrait.' Et en effet, il est revenu."

Le Prophète, paix et bénédictions sur lui, a dit : "En vérité, il t'a menti", bien que le diable se soit plaint de sa pauvreté, de ses besoins et de sa famille, ce qui montre qu'il mentait à Abou Hurayra. Le Prophète, paix et bénédictions sur lui, a informé Abou Hurayra qu'il mentait et qu'il reviendrait.

Si le diable a promis de ne pas revenir et qu'il est revenu, cela indique que l'homme ne doit pas discuter avec les diables, car ce sont des menteurs dont les paroles et les actions ne doivent pas être prises en compte.

Cela montre qu'engager des conversations avec les diables revient à discuter avec des menteurs expérimentés dans l'art du mensonge, ce qui est une pratique à éviter.

Contentons-nous de cela. Que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur le Prophète Muhammad.

Quatrième de couverture

Cet ouvrage est le fruit des efforts de plusieurs frères et sœurs anonymes, visant à diffuser la science de manière gratuite et explicite au plus grand nombre. L'œuvre originale a été traduite, dans le souci de retranscrire les écrits de la manière la plus fidèle possible au texte original.

Vous pouvez également participer à cette œuvre de bien en diffusant cet ouvrage au plus grand nombre, soit physiquement en imprimant la version simplifiée et en la partageant avec votre entourage ou dans les lieux de culte autour de vous, soit par le biais de la version digitale, afin de contribuer à cet acte de bien et d'obtenir une part de la récompense.

Vous pouvez accéder gratuitement à ces différentes versions (imprimable/digital) via le QR code suivant :



Nous demandons au Seigneur, le Très-Haut, d'accepter notre œuvre.